



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

Le Délégué territorial

V/Réf : RAR 1A14606215911

N/Réf : GV / LB / 2018-00129

Dossier suivi par : Gilles VAUDELIN / Line BROUSSARD

Tél. : 04.75.41.06.37

Mail : g.vaudelin@inao.gouv.fr

Monsieur le Maire
Hôtel de Ville
place René Cassin
07350 CRUAS

Valence, le 04 mai 2018

Objet : Avis PLU Cruas (07)

Monsieur le Maire,

Par courrier du 20 février 2018, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, le projet de PLU sur la commune de Cruas (07).

La commune de Cruas est située dans l'aire géographique de l'AOP « Picodon ». Elle appartient également aux aires de production des IGP « Saucisson de l'Ardèche », « Volailles de la Drôme », « Pintade de l'Ardèche », « Poulet de l'Ardèche / Chapon de l'Ardèche » (les volailles de l'Ardèche n'étant pas citées en pages 65 et 87 du rapport de présentation) et des IGP viticoles (ex Vin de Pays) « Ardèche », « Comtés Rhodaniens », « Méditerranée ».

La filière viticole représente 1,42 ha de vignes plantés revendiqués à 69% en IGP et à 31% en VSIG pour 3 opérateurs.

On recense également 3 producteurs en agriculture biologique sur la commune.

L'étude attentive du dossier mène l'INAO à faire les observations suivantes:

- le rapport de présentation :
 - fait état d'une activité agricole en déclin avec une forte baisse de SAU depuis 1988, limitée à peu d'exploitations actuellement,
 - souligne l'inquiétude de la commune quant au manque d'agriculteurs sur le territoire,
 - note que les espaces naturels représentent plus de 65% du territoire communal et les espaces agricoles seulement 11%.
- le PADD inscrit dans ses objectifs notamment une volonté de :
 - pérenniser l'activité agricole
 - protéger les espaces agricoles
 - permettre le développement communal en limitant l'étalement urbain.
- le règlement graphique et les Orientations d'Aménagement et de Programmation traduisent globalement les objectifs du PADD.

La consommation d'espaces agricoles et naturels prévue au PLU, bien que modérée au vu des surfaces restituées à ces espaces, mais porte tout de même sur 5,35 ha pris sur les espaces agricoles et 7,04 ha sur les espaces naturels.

Je vous informe que l'INAO n'a pas d'autre remarque à formuler sur ce projet, dans la mesure où celui-ci n'a pas d'incidence sur les AOC/AOP et IGP concernées.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'expression de ma haute considération.

Pour la Directrice et par délégation,
Le Délégué Territorial, Emmanuel ESTOUR



Copie pour info à : DDT – Service urbanisme et territoire - 2 place des mobiles - BP 613 - 07006 PRIVAS Cedex